


Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

Deuxième Conférence des directeurs des pêches
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 23–27 Juillet 2001)

Document de travail 7

Original : anglais

SPC Library

05988
Bibliothèque CPS

Le Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable

Tim Adams
Division Ressources marines
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
Nouméa (Nouvelle-Calédonie)



Le Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable

Introduction

1. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ("Sommet de la Terre"), s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992. Outre qu'elle a adopté l'Action 21, cette Conférence a débouché sur la mise en place de la Commission du développement durable et la création du Fonds pour l'environnement mondial. Elle a imprimé un élan considérable à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à la négociation ultérieure de l'accord des Nations Unies sur les "stocks de poissons".
2. Dans le contexte de cette activité internationale, quel a été l'impact réel de ces processus dans la région ? Où en sommes-nous sur la voie du développement durable, telle qu'elle a été tracée dans l'Action 21 ? La dixième session annuelle de la Commission du développement durable aura lieu à Johannesburg en septembre 2002 et donnera l'occasion de dresser un bilan des dix années écoulées et de prendre des décisions qui devraient façonner l'avenir dans ce domaine.

La pêche océanique dans le contexte d'une politique mondiale de développement durable

3. En 1992, il en a coûté près de 2 millions de dollars américains à la région pour préparer le Sommet de Rio et y envoyer des représentants. Or, cet effort intensif semble avoir eu peu de répercussions immédiates sur le secteur de la pêche océanique qui ne s'est apparemment pas fortement investi. La plupart des Services des pêches des États et territoires océaniques et des organisations régionales de gestion de la pêche ne savaient pas qu'Action 21, document élaboré au cours du sommet de Rio, contenait un chapitre intitulé : "Protection des océans et de toutes les mers—y compris les mers fermées et semi-fermées—et des zones côtières, et protection, *utilisation rationnelle et mise en valeur de leurs ressources biologiques*" (voir Adams et al., 1995).
4. Bien des leçons ont été tirées de ce dysfonctionnement et, pour la deuxième fois, tous ceux qui œuvrent en faveur du développement durable ont l'occasion de participer à la préparation du sommet de Johannesburg. Le problème est maintenant de susciter quelque enthousiasme parmi ceux qui sont restés passifs jusqu'à présent, et d'adopter des prises de position régionales en temps utile pour qu'elles soient prises en compte lors des différentes conférences préparatoires qui aboutiront au sommet (plus connu sous l'appellation abrégée de "Rio+10" ou de "CDD10"), en septembre 2002.
5. Un groupe de travail réunissant les organisations membres du CORP a été institué pour aider à coordonner l'élaboration de la contribution régionale au sommet et coordonner le soutien accordé aux représentants des pays membres pendant le sommet. Le Programme régional océanique de l'environnement (PROE), qui a l'habitude de coordonner la contribution de la région aux processus internationaux de la Commission du développement durable, va consacrer à cette tâche des ressources considérables en temps et en personnel.

L'action du secteur des pêches

6. La division Ressources marines de la CPS estime que le sommet de Johannesburg fournira aux intervenants du secteur des pêches océanien l'occasion de participer à un processus qui pourrait avoir d'importantes répercussions à long terme sur leurs activités. Il faut bien faire comprendre que la région océanienne est à nulle autre pareille. Il faut asseoir notre réputation de gestionnaires avisés et responsables et rappeler l'action de "gouvernance" que la région a menée dans le domaine des pêches, et qui se démarque de celle du reste du monde. Nous devons aussi souligner notre fragilité face à des influences extérieures, en ce qui concerne la pollution, l'effort de pêche des pays étrangers, notre dépendance commerciale vis-à-vis de certains marchés extérieurs (notamment la nécessité de nous concentrer sur une qualité élevée ou sur la conservation durable des produits afin d'atténuer les difficultés que posent les échanges commerciaux), et le problème permanent de la domination croissante de l'économie monétaire sur les modes de vie de subsistance.
7. Un moyen qui nous permettrait éventuellement d'arriver à nos fins est que cette deuxième Conférence des directeurs des pêches élabore une déclaration définitive qui exposerait le point de vue océanien sur le secteur des pêches dans l'océan Pacifique et qui pourrait être intégrée dans la position régionale globale et présentée à la prochaine réunion préparatoire de CDD 10.
8. Ce n'est pas une idée nouvelle. La "mini-conférence" des directeurs des pêches de la CPS qui s'est tenue en 1998 a adopté une déclaration officielle, soigneusement rédigée, qui devait exprimer le point de vue du secteur des pêches océanien à la septième session de la Commission du développement durable, relative aux océans, de 1999. Cette déclaration fut toutefois paraphrasée par la suite et résumée lors d'un séminaire ultérieur de manière à pouvoir être incluse dans la contribution multisectorielle régionale. Plusieurs concepts clés ont disparu en cours de route, notamment la nécessité d'investir davantage dans des débouchés durables pour l'aquaculture.
9. Cela s'explique en partie par le fait que la CPS n'avait pas suivi le processus jusqu'à la septième session de la CDD. La politique de la division Ressources marines était à l'époque de consacrer toute son attention à des problèmes régionaux et de ne pas se laisser distraire par des problèmes mondiaux; nous avons donc transmis ce document tel quel. Nous agissons selon les recommandations des participants à la Conférence des directeurs des pêches, mais il sera probablement utile de suivre la question de près jusqu'au sommet de Johannesburg.

Conclusion

10. Les participants sont invités à rédiger une déclaration, afin de présenter la position régionale du secteur des pêches océanien, en vue de la dixième session de la Commission du développement durable. Après discussion, un projet de déclaration pourrait être établi par un groupe de travail qui se réunira en soirée, et présenté ensuite en séance plénière, pour débat final et adoption éventuelle.

Bibliographie

11. Adams, T., A. Richards, P. Dalzell et L. Bell, 1995. Document de référence 36, *séminaire sur la gestion des ressources halieutiques côtières du Pacifique Sud*, organisé par l'Agence des pêches du Forum et la CPS, Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 26 juin-7 juillet 1995. Également archivé sur la page web : <http://www.spc.int/coastfish/reports/icfmap/resrev.doc>.

Déclaration rédigée par les participants à soumettre à la septième session de la Commission du développement durable

L'exposé qui suit ne concerne que le domaine estimé prioritaire.

1. Les ressources marines constituent la pierre angulaire d'un développement social et économique durable pour les populations océaniques. Leur importance est reconnue, et pas moins de cinq organisations régionales ont déployé des programmes dynamiques dans ce domaine. Elles sont essentielles au bien-être des communautés océaniques au niveau de la sécurité alimentaire et de la nutrition et leur offre une occasion de se développer sur le plan économique. La poursuite des objectifs de développement économique parallèlement à la conservation des ressources naturelles se heurte toutefois à des obstacles qui s'expliquent par le fait que ces communautés sont issues de modes de vie plus traditionnels et que les petits États insulaires en développement sont confrontés à des contraintes reconnues. Ces petits États éprouvent des difficultés particulières à répondre aux besoins et aspirations de leurs populations du fait des limites de leurs ressources naturelles et de leurs capacités et moyens financiers.
2. Par tradition, les ressources halieutiques côtières jouent un rôle important dans la promotion du bien-être des communautés insulaires. Or, sous l'effet de l'essor démographique, de l'empiètement d'autres utilisateurs et des pressions exercées sur les ressources marines, les membres les plus vulnérables des communautés, notamment les femmes et les jeunes enfants, sont privés de l'accès à leurs sources traditionnelles de nourriture et de revenus. Dans de nombreux États et territoires océaniques, la surexploitation et la dégradation de l'environnement provoquent le déclin des ressources côtières; une gestion efficace doit être mise en œuvre en priorité si l'on veut maintenir ou rétablir des niveaux de rendement maxima. Jusqu'à présent, le partage des responsabilités pour la gestion des ressources halieutiques et celle de l'environnement n'a fait qu'exacerber le problème. Le mépris des systèmes traditionnels de droits d'exploitation et de propriété a même parfois soulevé des difficultés de gestion des ressources.
3. Les responsables régionaux de la pêche se sont attachés à définir des modalités de conservation des ressources halieutiques. Cette démarche est étayée par une stratégie visant à reporter la demande et la pression exercée sur la pêche sur d'autres activités, le plus souvent la pêche au large et l'aquaculture. La gestion des ressources halieutiques suit une évolution qui varie selon les pays et reflète les différents stades de développement économique et les besoins. Dans certains pays, il s'agit d'encourager les activités économiques et de générer des revenus pour les villages ruraux; dans d'autres, il faut restreindre ou limiter la pêche. Dans d'autres pays encore, la nécessité de faire participer tous les intéressés au système de gestion a abouti à des mécanismes de prise de décisions et de contrôle communautaires. Il est désormais généralement admis que les ressources marines ne sauraient être gérées en excluant les autres utilisateurs ou par un organisme gouvernemental unique, et qu'il convient d'adopter une démarche intégrée et coordonnée. Une gestion systémique des îles est souvent souhaitable, du fait de leur exigüité.
4. Une autre activité, l'aquaculture, en est encore à un stade préliminaire de développement économique dans la plupart des États et territoires océaniques, mais elle présente un énorme potentiel. Un soutien international considérable devra être apporté à l'aquaculture si l'on veut qu'elle profite au maximum et de façon durable aux économies de ces pays. Ceux-ci ont avalisé une stratégie qui vise à tirer le meilleur parti de cette aide et à l'inscrire en tête de l'ordre du jour au niveau institutionnel régional. Plusieurs pays affectent d'ores et déjà des ressources nationales conséquentes à ce sous-secteur, et cette tendance se poursuivra si des bénéfices sont réalisés.

5. Les problèmes de développement durable sont différents en ce qui concerne les ressources hauturières, qui font l'objet d'une approche essentiellement régionale, les principaux stocks de thonidés effectuant de grandes migrations. Dans le cas de la pêche au large, des efforts sont déployés depuis de nombreuses années par les pays eux-mêmes, en faveur d'initiatives viables, et l'accès à leur zone économique exclusive a été accordé aux pays pratiquant la pêche hauturière (PPPH), ce qui facilite l'acquisition de l'expérience et de la technologie nécessaires tout en dégagant des revenus.
6. En l'absence de mesures de gestion, l'accès par les pays pratiquant la pêche hauturière risque de remettre en question la pérennité de la pêche thonière au large. Tous les États et territoires océaniques ont mis en place certaines mesures de conservation et de gestion des ressources halieutiques du large, nombre d'entre eux s'orientant désormais vers l'élaboration de plans plus complexes de gestion de leurs ressources halieutiques pour une meilleure cohérence de leurs objectifs nationaux en la matière et afin de déterminer les mesures qui permettront de les atteindre. Parmi la série de dispositions mises en œuvre par les États et territoires océaniques à l'appui de leurs efforts de gestion, on compte le registre régional des navires de pêche, le système de suivi des navires ainsi que les conditions minimales d'accès ce qui nécessite l'établissement de rapports statistiques permettant de s'assurer de la pérennité du stock. En ce qui touche à leur développement économique, certains États et territoires océaniques donnent dorénavant la priorité à la création de flottilles artisanales de palangriers à court rayon d'action afin d'encourager les initiatives privées de la part des populations autochtones. Pour certains pays insulaires, il s'agit là d'une étape avant l'apparition d'une filière industrielle à grande échelle. Parallèlement à cette évolution de la situation au plan national, des consultations multilatérales de haut niveau consacrées à la conservation et à la gestion des ressources en thonidés sont en cours entre les pays membres du Forum, les territoires du Pacifique et les PPPH. Ce processus de concertation a atteint une phase cruciale, et le soutien à lui apporter est un objectif hautement prioritaire.
7. La mise en œuvre du train de mesures en faveur de la gestion de la pêche, garantie d'un développement durable, pèse lourd sur les ressources et capacités financières des petits États insulaires en développement. La valorisation des ressources humaines est une composante essentielle du développement durable des ressources marines. Les États et territoires insulaires du Pacifique en sont à divers stades de développement de leur stratégie de gestion et la plupart d'entre eux, sinon la totalité, ont besoin d'être aidés pour assurer le développement durable de leurs ressources marines, clé du bien-être à long terme des populations océaniques.

Directeurs des pêches de la CPS. Nouméa. Octobre 1998